

Déclaration d'intérêt

Entrée express: volet marché du travail

Programme des candidats du Nouveau-Brunswick

Profil entrée express: _____

Code de validation de chercheur d'emploi: _____ - _____

Nom : _____

Citoyenneté : _____

Pays de résidence : _____

Courriel : _____

CNP (profession envisagée) : _____

INDIQUEZ VOTRE LIEN AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Travail au N.-B ? Où ? _____

Études au N-B ? Où ? : _____ Programme et Niveau: _____

Date de fin d'études : _____

Famille au N-B ? Qui ? : _____

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Facteurs de sélection	Grille points et commentaires							Points	
Âge (min 22- max 55) Maximum de 12 points L'âge est déterminé le jour où le numéro du dossier est attribué.	Âge	Pts.	Âge	Pts.	Âge	Pts.	Date de naissance ((jj/mm/aa) : _____		
	22-35	12	39	8	43	4			
	36	11	40	7	44	3			
	37	10	41	6	45	2			
	38	9	42	5	46	1			
Première langue officielle Maximum de 24 points	Exigence minimale des NCLC		Comp. écrite	Expr. écrite	Comp. orale	Expr. orale			
	CLB 9+		6	6	6	6			
	CLB 8+		5	5	5	5			
	CLB 7+		4	4	4	4			
Seconde langue officielle Maximum de 4 points	Exigence minimale des NCLC		Pts						
	CLB 5+		4						
Scolarité Maximum de 25 points Au moins une attestation ou un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent Diplôme obtenu hors du Canada : évaluation du diplôme d'études Diplôme canadien : relevé de notes original	Plus haut niveau d'instruction atteint						Pts		
	Diplôme universitaire – Doctorat ou l'équivalent						25		
	Diplôme universitaire – Études de maîtrise ou l'équivalent						23		
	Diplôme universitaire – Diplôme équivalent au niveau de compétence A, et accréditation par l'organisme de réglementation du Nouveau-Brunswick pour les médecins, vétérinaires, dentistes, optométristes, avocats, pharmaciens ou chiropraticiens						23		
	Deux diplômes canadiens ou plus ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans						22		
	Un diplôme canadien ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'au moins trois ans						21		
	Certificat ou diplôme postsecondaire délivré à la suite d'un programme d'une durée d'au moins deux ans ou l'équivalent						19		
	Diplôme canadien ou l'équivalent dans un programme d'études postsecondaires d'un an						15		
Expérience professionnelle Min. 1an à temps plein ou à temps partiel (1560 heures) CNP O, A ou B Maximum de 15 points	Années d'exp.	Pts	CNP: Classification des professions						
	1	9							
	2-3	11							
	4-5	13							
	6+	15							
Fonds nécessaires en dollars canadiens par membre de la famille	1	12 669\$	3	19 390\$	5	26 701\$	7+	33 528\$	
	2	15 772\$	4	23 542\$	6	30 114\$	Si plus de 7 personnes : 3 414\$ par personne additionnelle		

Facteurs de sélection	Grille de points et commentaires			Points
Entente en matière d'emploi réservé Maximum de 10 points	Si le candidat travaille au Canada	Conditions	Pts.	
	Avec un permis de travail	Lorsque le candidat a fait une demande au PCNB il possédait un permis de travail valide. IRCC a délivré un permis de travail en raison des résultats positifs de l'EIMT. Le candidat a travaillé pour l'employeur figurant sur le permis de travail. Le candidat a occupé un emploi permanent et à temps plein.	10	
	Avec dérogation à l'EIMT en vertu d'un accord international ou provincial-fédéral	L'employeur actuel a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation À titre de travailleur qualifié	10	
	Avec dérogation à l'EIMT, mais pas en vertu d'un accord International ou provincial-fédéral	L'employeur actuel a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié	10	
	Avec une offre d'emploi d'un autre employeur	Un autre employeur a présenté une offre d'emploi, permanent et à temps plein, au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié. L'autre employeur a présenté une EIMT dont les résultats étaient positifs.	10	
	Si le candidat ne travaille pas au Canada	Conditions	Pts.	
	Sans permis de travail ni l'intention de travailler avant d'avoir obtenu un visa	L'employeur a présenté une offre d'emploi permanent et à temps plein au candidat conditionnelle à son acceptation à titre de travailleur qualifié. L'employeur a présenté une EIMT dont les résultats étaient positifs.	10	
Faculté d'adaptation Maximum de 10 points Travail à temps plein (30 heures rémunérées par semaine) 1 an = 1 560 heures Études : temps plein (15 heures de cours par semaine)	Expérience professionnelle au Nouveau-Brunswick		Pts.	
	Candidat	A au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein dans un emploi correspondant aux niveaux de compétence O, A ou B de la CNP, est titulaire d'un permis de travail valide ou est autorisé à travailler.	5	
	Candidat	A une entente en matière d'emploi réservé au Nouveau-Brunswick et a obtenu un résultat adéquat à la section Entente en matière d'emploi réservé.	5	
	Conjoint	A au moins une année d'expérience de travail rémunéré à temps plein au Nouveau-Brunswick en vertu d'un permis de travail valide, ou est autorisé à travailler.	5	
	Études au Nouveau-Brunswick		Pts.	
	Candidat	Est diplômé d'un programme d'études à temps plein d'au moins deux ans dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire	5	
	Conjoint	Est diplômé d'un programme d'études à temps plein d'au moins deux ans dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire	5	
	Compétences linguistiques		Pts.	
	Conjoint	Maîtrise de l'anglais ou du français au niveau 4+ des NCLC dans les quatre champs de compétence linguistique. Résultats à l'appui	5	
	Proches déjà installés au Nouveau-Brunswick		Pts.	
Candidat / Conjoint	A un parent, un grand-parent, un enfant, un petit-fils ou une petite-fille, un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce vivant au Nouveau-Brunswick. Le membre de la famille proche est un citoyen canadien ou un résident permanent et a au moins 18 ans	5		

Résultat de l'évaluation préliminaire (minimum requis de 67 points)		
Facteurs de sélection	Max. de Pts.	Pts. actuels
Âge	12	
1re langue officielle	24	
2e langue officielle	04	
Scolarité	25	
Expérience professionnelle	15	
Entente en matière d'emploi réservé	10	
Faculté d'adaptation	10	
TOTAL	100	

Réservé au PCNB		
Critères d'admissibilité	Oui	Non
PCNB D.I. prioritaire	Oui	Non
Minimum de 67 points	Oui	Non
Révisé par:		
Date:		